

l'Organisme de métrologie, situé à Riyad, dans l'optique d'uniformiser les normes et les mesures à l'échelle du groupe, et d'assurer la sécurité et la qualité des produits qui entrent sur les marchés du CCG.

Le CCG a confirmé son engagement à signer des accords de libre-échange avec d'autres blocs économiques. Les discussions en ce sens vont bon train avec l'Union européenne, les États-Unis et l'Australie. Dans le cas de l'Union européenne, les discussions ont très bien avancé. Les exportations de marchandises canadiennes vers cette région ont augmenté en 2003 pour totaliser 988 millions de dollars, une hausse de 388 millions par rapport au 600 millions de dollars atteints en 2002.

ARABIE SAOUDITE

L'Arabie saoudite est le deuxième marché d'exportation du Canada dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les échanges bilatéraux ont totalisé 1,3 milliard de dollars en 2003. L'Arabie saoudite a dernièrement réitéré son désir d'accéder à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'ici la fin de 2004. Outre des améliorations à l'égard de l'accès aux marchés, le Canada essaiera d'obtenir, dans le cadre des négociations du groupe de travail, que l'Arabie saoudite mette en œuvre la totalité de ses obligations dès son entrée dans l'OMC. L'Arabie saoudite a demandé de reprendre les négociations sur une éventuelle convention de double imposition (CDI) et souhaiterait entamer des négociations en vue d'un accord de protection sur l'investissement étranger.

Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003

- En septembre 2003, à l'issue de négociations, le Canada a obtenu l'adoption d'un certificat d'exportation du veau vers l'Arabie saoudite, ce qui lui permettra de maintenir son volume élevé d'exportation de veau vers ce pays.

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- Continuer d'intervenir auprès du gouvernement d'Arabie saoudite afin qu'il supprime les mesures liées à l'ESB en vigueur à l'encontre des importations en provenance du Canada, en particulier pour les bovins vivants, le sperme de bovin et le bœuf, mais non le veau.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS ET DES SERVICES

Encéphalopathie spongiforme bovine

Suite à l'annonce faite par le Canada le 20 mai 2003 de la détection d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'Arabie saoudite n'a pas annoncé immédiatement de restrictions à l'égard des importations de bétail, de bœuf ou de produits du bœuf en provenance du Canada. Même si de nombreux marchés ont immédiatement interdit le bœuf canadien, le Canada a réussi à maintenir son volume considérable d'exportations de viande de bœuf (veau) en Arabie saoudite. En septembre 2003, le Canada a réussi à négocier un certificat d'exportation du veau vers l'Arabie saoudite. Toutefois, l'Arabie saoudite n'a pas été claire quant aux restrictions qu'elle envisageait d'appliquer à l'encontre des exportations canadiennes d'autres produits (c.-à-d. le sperme bovin, les animaux vivants et le bœuf), ce qui a entraîné une incertitude chez les exportateurs canadiens. En décembre 2003, l'Arabie saoudite a confirmé qu'elle interdisait l'importation de bovins sur pied et de sperme bovin du Canada. Le Canada a tenu parfaitement au courant l'ensemble de ses partenaires commerciaux, y compris l'Arabie saoudite, des résultats des enquêtes qu'il a menées et des mesures réglementaires qu'il a adoptées afin de faire face à la situation. Il demande la reprise des échanges en se fondant sur des données scientifiques. (Voir également la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

ÉMIRATS ARABES UNIS

Les Émirats arabes unis (EAU) constituent un acteur important en tant que grand centre régional de distribution et de destination de l'investissement, principalement en matière de diversification économique, de développement des ports et des activités de fabrication, et d'installations touristiques haut de gamme. L'un des atouts clés de la prospérité des EAU est la mise en place de zones franches qui permettent de profiter en abondance d'énergie, de terres et de main-d'œuvre à faible coût, de programmes d'incitation financière gouvernementaux et de concessions spéciales sur les règlements de propriété étrangère. Le Canada et les EAU entretiennent d'excellentes relations, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services. Les EAU ont signé une CDI avec le Canada en 2002, qui devrait officiellement être ratifiée et entrer en vigueur en 2004.